

Ramassage des encombrants

La collecte des encombrants est destinée aux personnes à mobilité réduite ou pour des objets volumineux. Les encombrants sont collectés uniquement sur rendez-vous (N° Vert 0800.49.50.61); Ce service fixe une date de rendez-vous. Les objets sont à sortir la veille au soir, sur le trottoir, de façon à ne gêner ni les piétons, ni la circulation. Ils est rappelé que les agents chargés de ce service n'ont pas mission de pénétrer chez le particulier pour retirer les objets, ni d'emprunter les voies privées. Par ailleurs les déchetteries permettent de déposer les objets non enlevés par le service des encombrants ou les objets non volumineux.

La liste ci-dessous vous indique dans le détail, les objets entrant dans la catégorie « encombrants ».

Attention, présentez au maximum 2 m³ par collecte

Que peut-on y mettre ?

Les planches de bois, l'électroménager, la hifi, l'électronique, les meubles, la ferraille, la literie, les revêtements de sols, les tapis, les sanitaires en acier, alu ou inox, les portes sans verre, les convecteurs électriques en tôle, les canapés et fauteuils, les vélos.

Les interdits :

Les ballons d'eau chaude, les bouteilles de gaz, la terre, le carrelage, le ciment, le plâtre, les gravats, les cartons, l'émail, les pièces en fonte, le verre, les miroirs, le grillage, les palettes en

bois, les produits toxiques, les pièces automobiles, les batteries, les moteurs, les mobylettes, les vêtements, les déchets verts.

Les encombrants refusés sont à apporter en déchèterie.

Lien : [Sictom Rambouillets encombrants](#)